[lindependant.fr/2018/06/29/lobservatoire-des-activites-dorano-est-lance-les-normes-de-larrete,4641147.php](https://www.lindependant.fr/2018/06/29/lobservatoire-des-activites-dorano-est-lance-les-normes-de-larrete%2C4641147.php)

Mis à jour le 29/06/2018 19:58

# Narbonne: l’observatoire des activités d’Orano est lancé

Mis en place par l’arrêté autorisant Orano à exploiter l’usine TDN.



Maryse Arditi avec le directeur d’Orano Stephan Jolivet et le sous-préfet Luc Ankri.

Le 9 novembre dernier, le **préfet de l’Aude**, Alain Thirion, annonçait qu’il signait l’arrêté autorisant Areva (désormais appelé Orano) à installer, sur son site de Narbonne Malvési, une **unité** destinée à traiter les déchets nitratés entreposés sur place. Ce projet de l’industriel suscite toujours un fort émoi au sein de la population et auprès de nombreuses associations de défense de l’environnement. **Deux recours en annulation de l’arrêté préfectoral** autorisant l’exploitation de l’installation TDN ont d’ailleurs été **déposés**.

Cet arrêté, prévoit « des contraintes plus exigeantes que la réglementation » selon le préfet (voir encadré) et, pour « une transparence maximum », met également en place un **observatoire** qui regroupe les **riverains**, les **exploitants**, les **salariés** d’Orano, les **élus**, des **associations**, les **services de l’État et l’industriel**. Vendredi, l’observatoire a été réuni pour la première fois dans la foulée de la commission de suivi du site. C’est Maryse Arditi, présidente de l’association Eccla, qui en assurera la **co-présidence** avec le **sous-préfet** Luc Ankri. « Cet observatoire, souhaité par le préfet de l’Aude dans le cadre du développement des projets d’Orano, va rendre accessible des données pour le plus grand nombre » a souligné le sous-préfet. « Et son champ d’action concerne l’ensemble des activités d’Orano sur Malvési. »

Pour cette première réunion, deux questions simples mais essentielles ont été posées. « Qu’est ce qui est rejeté dans l’air ? Qu’est ce qui est rejeté dans l’eau ? » détaille Maryse Arditi. « On a également demandé un état des lieux des déchets présents sur le site. » L’observatoire va devoir s’armer de patience afin d’éplucher et de vulgariser les nombreuses analyses qui sont réalisées par Orano et par les services de l’État. « Ce qu’on demande existe dans les dossiers d’Orano », note Maryse Arditi. L’impact sanitaire est également pris en compte même si l’Agence régionale de la santé a souligné qu’il n’y avait **pas de signaux, même faibles, concernant une recrudescence de certaines maladies**. L’observatoire peut être amené à **demander des expertises indépendantes**.

Les conclusions de l’observatoire seront présentées à la commission de suivi du site et au Conseil départemental de l’environnement, des risques sanitaires et technologiques (Coderst). Maryse Arditi souhaite également les présenter au public. « Nous travaillons dans **une logique de transparence, de partage des données**, tant que les débats sont apaisés et constructifs », a promis le directeur d’Orano Malvesi, Stephan Jolivet.

## Les normes de l’arrêté

Dans l’arrêté préfectoral autorisant Orano à installer une unité destinée à traiter les **déchets nitratés** entreposés sur place, en matière de **rejets d’oxydes d’azote**, il est prévu un contrôle pour les **80 tonnes de rejets projetées** alors que **la norme nationale est de 100 tonnes**. En matière de **composés organiques volatils** (les phtalates notamment), l’arrêté préfectoral les **limite à 10 mg/m3** alors que la **norme de référence est de 110 mg/m3**. « C’est dix fois moins. Et la **dose calculée de radiologie est 100 fois plus faible** qu’en ***Suisse*** et 1 000 fois plus faible que celle prévue par la réglementation », avait insisté le préfet.

Christophe Parra